

Municipalités locales

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses sont classées selon deux ordres différents: par fonctions et par objets. Cette classification uniforme s'applique aux municipalités locales comme à tous les autres organismes municipaux.

Pour avoir plus de détails sur les dépenses par objets, veuillez consulter la section correspondante.

Les municipalités présentent leurs dépenses, par fonctions, selon la classification suivante:

- Administration générale;
- Sécurité publique;
- Transport;
- Hygiène du milieu;
- Santé et bien-être;
- Aménagement, urbanisme et développement;
- Loisirs et culture;
- Électricité;
- Frais de financement.

Les chiffres de l'année 2001 démontrent que la part relative des principales fonctions de l'ensemble des municipalités du Québec s'élève à 15,2% pour ce qui est de l'administration générale, 20,3% pour la sécurité publique et 20,5 pour le transport. L'hygiène du milieu représente 13,7% alors que la part des dépenses consacrées aux loisirs et à la culture s'élève à 13,1%.